

## SÉANCE ORDINAIRE DU 21 JUIN 2016

**PROCÈS-VERBAL**, d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures tenue le 21 juin 2016, à 19 h 30, 200, route de Fossambault.

Sont présents :

M. Sylvain Juneau, maire  
Mme France Hamel, conseillère, district numéro 2  
Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3  
M. Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4  
M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5  
M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6

Est absent :

M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1

Formant le quorum sous la présidence du maire, M. Sylvain Juneau.

Sont également présents :

M. Robert Doré, directeur général  
M<sup>e</sup> Olivier Trudel, greffier adjoint  
M<sup>e</sup> Stéphanie St-André, substitute au greffier

---

## PROCÈS-VERBAL

---



### OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 19 h 30, le président constate que le quorum est atteint et déclare que la séance est ouverte.



**2016-289**

### ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6  
APPUYÉ PAR : Mme France Hamel, conseillère, district numéro 2  
ET RÉSOLU :

D'adopter l'ordre du jour tel que soumis.

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



### DEMANDE DE RECONSIDÉRATION



**2016-290**

### CONSEIL – NOMINATION D'UN MEMBRE ET D'UN PRÉSIDENT AU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6  
APPUYÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3  
ET RÉSOLU :

DE nommer Mme France Hamel, à titre de membre et de présidente du Comité consultatif d'urbanisme (CCU).

Ont voté pour : Mmes France Hamel et Lise Lortie  
MM Denis Côté, Guy Marcotte et Louis Potvin

Ont voté contre : MM Sylvain Juneau et Raynald Brulotte

Adopté à la majorité



**2016-291**

### CONSEIL – ATTRIBUTION DE RESPONSABILITÉS AUX MEMBRES DU CONSEIL

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6  
APPUYÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3  
ET RÉSOLU :

DE nommer les conseillers identifiés ci-dessous, responsables des secteurs d'activités suivants ou, selon le cas, représentants, de la Ville auprès des organismes suivants :

- |                  |   |
|------------------|---|
| M. Denis Côté    | <ul style="list-style-type: none"><li>• Sport – Loisirs</li><li>• Travaux publics</li></ul>   |
| Mme France Hamel | <ul style="list-style-type: none"><li>• Volet culturel (excluant le volet patrimonial)</li><li>• Transport en commun</li><li>• Conseil d'administration du RTC</li><li>• Développement économique</li></ul>   |
| Mme Lise Lortie  | <ul style="list-style-type: none"><li>• Finances</li><li>• Volet communautaire</li><li>• Questions familiales</li><li>• Questions aînées</li><li>• Logements sociaux</li></ul>  |
| M. Guy Marcotte  | <ul style="list-style-type: none"><li>• Environnement-développement durable</li><li>• Comité sur le bruit – Aéroport international Jean-Lesage</li><li>• Comité de circulation de la Ville</li><li>• Commission consultative sur le schéma d'aménagement et de développement</li><li>• Conseil d'administration de l'Organisme des bassins versants de la Capitale</li><li>• Comité de vigilance du Projet Oléoduc Énergie Est de TransCanada</li></ul> |
| M. Louis Potvin  | <ul style="list-style-type: none"><li>• Bâtiments</li><li>• Technologies de l'information</li><li>• Conseil d'administration du Campus Notre-Dame-de-Foy</li></ul>  |

Ont voté pour : Mmes France Hamel et Lise Lortie  
MM Denis Côté, Guy Marcotte et Louis Potvin

Ont voté contre : MM Sylvain Juneau et Raynald Brulotte

Adopté à la majorité

---

 **DÉPÔT DE DOCUMENTS**

---

 **DÉPÔT DE LA DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DU MAIRE**

Il est pris acte des déclarations des intérêts pécuniaires de M. Sylvain Juneau, maire, et de les verser aux archives de la Ville.

---

 **DÉPÔT DU CERTIFICAT DU GREFFIER ADJOINT RELATIF À L'OUVERTURE DU REGISTRE CONCERNANT LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT NO 2016-485 AU MONTANT DE 121 000 \$ POUR LE REMPLACEMENT DU SYSTÈME DE CONTRÔLE DES TEMPÉRATURES AU CENTRE DELPHIS-MAROIS ET LA FERMETURE ET L'ISOLATION DE LA FAÇADE DE L'ANCIENNE CASERNE (HÔTEL DE VILLE) DE LA VILLE DE SAINT-AUGUSTIN-DE-DESMAURES**

Le greffier adjoint dépose le certificat des résultats de la procédure d'enregistrement pour le Règlement d'emprunt no 2016-485 au montant de 121 000 \$ pour le remplacement du système de contrôle des températures au Centre Delphis-Marois et la fermeture et l'isolation de la façade de l'ancienne caserne (hôtel de ville) de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures.

---

 **DÉPÔT DU CERTIFICAT DU GREFFIER ADJOINT RELATIF À L'OUVERTURE DU REGISTRE CONCERNANT LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT NO 2016-486 AU MONTANT DE 141 000 \$ POUR L'ACHAT D'UNE DÉNEIGEUSE À TROTTOIR**

Le greffier adjoint dépose le certificat des résultats de la procédure d'enregistrement pour le Règlement d'emprunt no 2016-486 au montant de 141 000 \$ pour l'achat d'une déneigeuse à trottoir.

---

 **QUESTIONS DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DU 17 MAI ET DU 7 JUIN 2016**



2016-292

**APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DU 17 MAI ET DU 7 JUIN 2016**

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3  
APPUYÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5  
ET RÉSOLU :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 17 mai 2016 et du procès-verbal de la séance extraordinaire du 7 juin 2016.

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



**CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC**



**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC DU 8 JUIN 2016 – RAPPORT DU MAIRE**

Le maire fait rapport des décisions prises lors de la séance d'agglomération de Québec du 8 juin 2016.



**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC DU 22 JUIN 2016 – PRÉSENTATION DE L'ORDRE DU JOUR**



2016-293

**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC DU 22 JUIN 2016 – ORIENTATION DU CONSEIL**

CONSIDÉRANT QUE le conseil a été informé des sujets qui doivent faire l'objet des délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 juin 2016;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6  
APPUYÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5  
ET RÉSOLU :

QUE le conseil est favorable à l'adoption des résolutions suivantes :

- A6DA2016-010** Délégation, par le conseil d'agglomération au conseil de la ville, de sa compétence relativement à la gestion du parc du Mont-Bélair, situé sur le territoire de l'arrondissement de La Haute-Saint-Charles
- A3DA2016-014** Délégation, par le conseil d'agglomération de la ville, de sa compétence relativement à la gestion de certains équipements et infrastructures d'intérêt collectif situés sur le territoire de l'arrondissement Sainte-Foy – Sillery – Cap-Rouge
- DE2016-084** Entente entre le Ville de Québec et *B-Temia inc.*, relativement au versement d'une subvention pour l'évaluation d'une technologie dermosquelettique pour les services opérationnels de la Ville de Québec, dans le cadre du *Programme de vitrine technologique de la Ville de Québec*
- AP2016-298** Adjudication d'un contrat d'entretien des aménagements paysagers du domaine de Maizerets et de l'Arboretum (dossier 48537)
- AP2016-336** Adjudication d'un contrat pour la location d'un duplicateur numérique monochrome pour une période de soixante mois (VQ-48504)
- FN2016-020** Dépôt, par la trésorière, du rapport déterminant les conclusions d'un emprunt par obligation, d'un montant de 40 000 000 \$, daté du 15 juin 2016, dont l'adjudication a été effectué le 31 mai 2016
- LS2016-037** Second avenant à l'entente intervenue le 23 juillet 2014 entre la Ville de Québec et l'*Administration portuaire de Québec*, relativement au versement d'une contribution financière et d'une subvention
- PC2016-049** Approbation du *Règlement n° 2016-478 modifiant le Règlement de zonage n° 480-85 afin d'autoriser un usage temporaire d'abri d'hiver dans les zones industrielles* de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, aux fins de la délivrance du certificat de conformité au schéma d'aménagement de l'ancienne *Communauté urbaine de Québec*

- RH2016-194** Approbation du renouvellement du recueil des *Conditions de travail de l'Association des officiers et officière cadres du Service de police de la Ville de Québec* pour les années 2015 à 2018
- RH2016-303** Approbation de la nouvelle structure salariale et du règlement concernant le régime de retraite des chefs pompiers et modification du recueil des conditions de travail
- RH2016-344** Modification de la nomenclature des emplois fonctionnaires
- FN2016-022** Contribution au déficit d'opération encouru par *QMI Spectacles inc.* pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2015
- PC2016-064** Adoption du projet de *Règlement de l'agglomération modifiant le Règlement numéro 207 concernant le schéma d'aménagement de la Communauté urbaine de Québec relativement au retrait d'une partie du lot numéro 1 275 814 du cadastre du Québec de la zone inondable de faible courant*, R.A.V.Q. 1063
- IN2016-018** Appropriation de 300 000 \$ à même le fonds général de la Ville
- PC2016-056** *Règlement de l'agglomération modifiant le Règlement numéro 207 concernant le schéma d'aménagement de la Communauté urbaine de Québec relativement à une zone inondable dans l'arrondissement de La Haute-Saint-Charles*, R.A.V.Q. 1045
- A1GT2016-050** *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur la circulation et le stationnement relativement aux zones de stationnement pour lesquelles un tarif est imposé*, R.A.V.Q. 1049
- EM2016-001** *Règlement de l'agglomération sur l'acquisition de véhicules et d'équipements motorisés d'utilisation mixte ainsi que des accessoires d'appoint et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 1058
- EM2016-002** *Règlement de l'agglomération sur l'acquisition de véhicules et d'équipements motorisés ainsi que des accessoires d'appoint et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 1059
- DE2016-078** *Règlement de l'agglomération sur des travaux de réaménagement du Pavillon du commerce d'ExpoCité et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 1060

QUE le conseil est défavorable à l'adoption de la résolution suivante :

- DG2016-020** Nomination d'un membre au sein du conseil d'administration du *Réseau de transport de la Capitale*

De donner au maire l'opportunité de voter à l'encontre d'une orientation si de nouveaux éléments surviennent après l'adoption de la présente résolution dans la mesure où ces derniers justifieraient de s'y opposer.

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



## PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS



## PROPOSITIONS



2016-294

### MAIRIE – VENTE DU CENTRE COMMUNAUTAIRE JEAN-MARIE-ROY

CONSIDÉRANT l'estimation des sommes à investir dans le Centre communautaire Jean-Marie-Roy pour refaire l'enveloppe structurale, la toiture et les fenêtres, soit de plus de 7 millions \$;

CONSIDÉRANT QUE cette estimation n'inclut pas le coût de la rénovation intérieure des 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> étages - système de chauffage, composantes mécaniques/électriques, mise aux normes, divisions et finition;

CONSIDÉRANT l'absence d'étude ou d'analyse démontrant un quelconque besoin de la Ville pour cet immeuble;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 52 de la *Loi sur les cités et villes* (R.L.R.Q. c. C-19) il est de la responsabilité du maire de soumettre au conseil toute

suggestion relative notamment à l'amélioration des finances, au bien-être et au progrès de la municipalité.

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Sylvain Juneau, maire  
APPUYÉ PAR : M. Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4  
ET RÉSOLU :

De mandater une agence pour mettre le Centre communautaire Jean-Marie-Roy – bâtisse et terrain – en vente.

Ont voté pour : MM Sylvain Juneau et Raynald Brulotte

Ont voté contre : Mmes France Hamel et Lise Lortie  
MM Guy Marcotte et Louis Potvin

Rejeté à la majorité

---

**2016-295**



**CONSEIL – NOMINATION D'UN MEMBRE ET D'UN VICE-PRÉSIDENT AU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME**

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme France Hamel, conseillère, district numéro 2  
APPUYÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6  
ET RÉSOLU :

DE nommer M. Raynald Brulotte à titre de membre et de vice-président du Comité consultatif d'urbanisme, à compter de la mise en vigueur du *Règlement n° 2016-489 modifiant le Règlement numéro REGVSAD-2006-005 Règlement de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures sur la constitution d'un comité consultatif d'urbanisme aux fins de modifier le nombre de membres du comité.*

Ont voté pour : MM Sylvain Juneau et Raynald Brulotte

Ont voté contre : Mmes France Hamel et Lise Lortie  
MM Guy Marcotte et Louis Potvin

Rejeté à la majorité

---

**2016-296**



**TRÉSORERIE – ADOPTION DES COMPTES À PAYER ET PAYÉS**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6  
APPUYÉ PAR : Mme France Hamel, conseillère, district numéro 2  
ET RÉSOLU :

D'autoriser le paiement des comptes à payer selon la liste fournie le 16 juin 2016 pour un montant total de 757 591,41 \$.

D'entériner la liste des comptes payés en mai et juin 2016 et la liste des prélèvements automatiques pour la période du 10 mai au 12 juin 2016, pour un montant total de 1 665 388,46 \$.

**Total : 2 422 979,87 \$**

Et approuver la liste des chèques à ratifier et des comptes à payer déposée le 16 juin 2016.

Que les crédits pour ces dépenses soient puisés à même le fonds général ou les fonds disponibles d'un règlement d'emprunt ou toute autre source de financement comme indiqué aux journaux des achats joints au mémoire.

Adopté à l'unanimité

---

**2016-297**



**TRÉSORERIE – VIREMENTS BUDGÉTAIRES ET RÉAMÉNAGEMENT DE CRÉDIT**

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme France Hamel, conseillère, district numéro 2  
APPUYÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3  
ET RÉSOLU :

D'accepter les virements budgétaires proposés et joints au mémoire.

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2016-298

**GREFFE – ABANDON DE SERVITUDE – LOT 2 815 041 – 292, RUE GEORGES-LECLERC**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6  
APPUYÉ PAR : Mme France Hamel, conseillère, district numéro 2  
ET RÉSOLU :

D'autoriser le maire et le greffier, ou leur remplaçant, à signer un acte d'abandon de servitude d'aqueduc et d'égout constitué contre le lot 2 815 041 en faveur des lots 3 055 127, 2 815 037 et 2 814 830 selon des conditions substantiellement conformes au projet joint au mémoire.

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2016-299

**GREFFE – SERVITUDE D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT – LES TERRASSES DU SÉMINAIRE – PARTIES DES LOTS 5 210 773 ET 5 210 775**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5  
APPUYÉ PAR : Mme France Hamel, conseillère, district numéro 2  
ET RÉSOLU :

D'autoriser le maire et le greffier, ou leur remplaçant, à signer un acte qui affecte d'une servitude d'aqueduc et d'égout une partie des lots 5 210 773 et 5 210 775 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, tel que décrit à la description technique préparé par Catherine Delorme, arpenteur-géomètre, en date du 18 mai 2016 sous le numéro 1 284 de ses minutes, en faveur du lot 3 055 097 audit cadastre, selon des conditions substantiellement conformes au projet de contrat joint au mémoire.

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2016-300

**GREFFE – CESSIION DU LOT 3 775 452 – RUE DU VITRIER**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6  
APPUYÉ PAR : Mme France Hamel, conseillère, district numéro 2  
ET RÉSOLU :

D'autoriser le maire et le greffier, ou leur remplaçant, à signer un acte de cession par lequel Pertech construction inc. cède à titre gratuit à la Ville le lot 3 775 452 (rue du Vitrier), au cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, selon des conditions substantiellement conformes au projet joint au mémoire.

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2016-301

**GREFFE – ADJUDICATION DE CONTRAT – APPEL D'OFFRES NO AO-2016-014 POUR LE RÉAMÉNAGEMENT D'UN TERRAIN DE TENNIS**

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3  
APPUYÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5  
ET RÉSOLU :

D'adjuger le contrat pour le réaménagement d'un terrain de tennis au parc Delphis-Marois, appel d'offres no AO-2016-014, à Les Entreprises Antonio Barrette inc., pour un montant total, incluant les taxes applicables, de 108 727,26 \$;

Que les fonds nécessaires à l'adjudication de ce contrat soient puisés à même les crédits disponibles au *Règlement d'emprunt parapluie n° REGVSAD-2013-359 au montant de 5,3 millions décrétant des dépenses en immobilisations*, et entériné par la résolution 2016-068 lors de la séance ordinaire du 16 février 2016.

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2016-302

**RESSOURCES HUMAINES – EMBAUCHE D'UN COORDONNATEUR VOIRIE, DÉNEIGEMENT, AQUEDUCS ET ÉGOUTS AU SERVICE DE LA GESTION DU TERRITOIRE**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4  
APPUYÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6  
ET RÉSOLU :

D'embaucher M David Thibault au poste de coordonnateur voirie, déneigement, aqueducs et égouts, à compter du 8 août 2016.

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



**2016-303**

**RESSOURCES HUMAINES – EMBAUCHE D'UN DIRECTEUR ADJOINT AU SERVICE DE LA GESTION DU TERRITOIRE**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4

APPUYÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3

ET RÉSOLU :

D'embaucher M Jean-Sébastien Bussière au poste de directeur adjoint au Service de la gestion du territoire.

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



**2016-304**

**TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION – ACQUISITION DE LOGICIELS DE GESTION GÉOMATIQUE – ACHAT**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6

APPUYÉ PAR : Mme France Hamel, conseillère, district numéro 2

ET RÉSOLU :

D'approuver l'achat de logiciels de gestion géomatique auprès de Esri Canada jusqu'à concurrence de 70 000 \$.

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



**2016-305**

**LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE – RÉSILIATION DU CONTRAT D'EXPLOITATION D'UNE CONCESSION ALIMENTAIRE AU COMPLEXE SPORTIF MULTIFONCTIONNEL**

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3

APPUYÉ PAR : Mme France Hamel, conseillère, district numéro 2

ET RÉSOLU :

DE résilier le contrat d'exploitation d'une concession alimentaire au Complexe sportif multifonctionnel adjudgé au Campus Notre-Dame-de-Foy, en vertu de la résolution RVSAD-2015-8467 du 20 mai 2015, et ce, à compter du 30 juin 2016;

D'autoriser le maire et le greffier, ou leur remplaçant, à signer, pour et au nom de la Ville, une entente de résiliation et de quittance mutuelle substantiellement conforme au projet joint au mémoire.

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



**2016-306**

**GESTION DU TERRITOIRE – PIIA – 198, ROUTE 138**

CONSIDÉRANT QUE les travaux ont pour effet d'accroître l'esthétisme du bâtiment;

CONSIDÉRANT QUE les matériaux projetés s'intègrent bien les uns par rapport aux autres.

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme France Hamel, conseillère, district numéro 2

APPUYÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6

ET RÉSOLU :

D'accepter la demande en fonction du plan d'implantation et d'intégration architecturale (*Règlement 915-93*) en regard des plans déposés le 27 avril 2016 par Sauvé Poirier Architectes inc.

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



**2016-307**

**GESTION DU TERRITOIRE – PIIA – 279, RUE DE COPENHAGUE**

CONSIDÉRANT QUE les travaux contribuent à accroître la présence visuelle et l'esthétisme du bâtiment;

CONSIDÉRANT QUE, jumelée à l'ajout des lamelles pare-soleil, l'alternance des couleurs contribue à rythmer sa façade et à atténuer son aspect linéaire.

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme France Hamel, conseillère, district numéro 2  
APPUYÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6  
ET RÉSOLU :

D'accepter la demande en fonction du plan d'implantation et d'intégration architecturale (Règlement 915-93) en regard des plans déposés le 1<sup>er</sup> février 2016 (Revêtement corrugué).

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2016-308

**GESTION DU TERRITOIRE – PIIA – 4915, RUE LIONEL-GROULX**

CONSIDÉRANT QUE la distance entre la piscine et les bâtiments résidentiels voisins ne compromet pas la tranquillité des résidents du voisinage.

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5  
APPUYÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6  
ET RÉSOLU :

D'accepter la demande en fonction du plan d'implantation et d'intégration architecturale (*Règlement 915-93*) en regard du plan d'aménagement déposé le 5 mai 2016 par Jean Martin, ingénieur (Dossier CRG :2014-2788).

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2016-309

**GESTION DU TERRITOIRE – PIIA – 285, RUE DE ROTTERDAM**

CONSIDÉRANT QUE les agrandissements projetés s'intègrent bien au bâtiment existant;

CONSIDÉRANT QUE l'aire d'entreposage est peu visible de la rue de Rotterdam.

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3  
APPUYÉ PAR : Mme France Hamel, conseillère, district numéro 2  
ET RÉSOLU :

D'accepter l'émission du permis de construction en fonction du plan d'implantation et d'intégration architecturale (*Règlement 915-93*) en regard des plans déposés.

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



**MOTIONS ET RÈGLEMENTS**



2016-310

**AVIS DE MOTION RELATIF AU RÈGLEMENT N° 2016-488 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE PLAN D'AMÉNAGEMENT D'ENSEMBLE N° 89-663 AFIN D'ÉTABLIR LES DISPOSITIONS APPLICABLES QUANT À L'AMÉNAGEMENT DE LA RUE PUBLIQUE SITUÉE EN ZONE PAE-6**

Avis de motion est, par les présentes, donné par M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5, qu'il sera présenté, pour adoption à une séance ultérieure du conseil, le *Règlement n° 2016-488 modifiant le Règlement de plan d'aménagement d'ensemble n° 89-663 afin d'établir les dispositions applicables quant à l'aménagement de la rue publique située en zone PAE-6*



2016-311

**ADOPTION DU PROJET RÈGLEMENT N° 2016-488 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DU PLAN D'AMÉNAGEMENT D'ENSEMBLE N° 89-663 AFIN D'ÉTABLIR LES DISPOSITIONS APPLICABLES QUANT À L'AMÉNAGEMENT DE LA RUE PUBLIQUE SITUÉE EN ZONE PAE-6**

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3  
APPUYÉ PAR : Mme France Hamel, conseillère, district numéro 2  
ET RÉSOLU :

D'adopter le projet de *Règlement n° 2016-488 modifiant le Règlement du Plan d'aménagement d'ensemble n° 89-663 afin d'établir les dispositions applicables quant à l'aménagement de la rue publique située en zone PAE-6*.

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2016-312

**AVIS DE MOTION RELATIF AU RÈGLEMENT N° 2016-490 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 510-86 SUR LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT DANS LES RUES DE LA MUNICIPALITÉ**

Avis de motion est, par les présentes, donné par M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5, qu'il sera présenté, pour adoption à une séance ultérieure du conseil, le *Règlement n° 2016-490 modifiant le Règlement n° 510-86 sur la circulation et le stationnement dans les rues de la municipalité.*



2016-313

**AVIS DE MOTION RELATIF AU RÈGLEMENT NO 2016-491 SUR LA DÉMOLITION D'IMMEUBLE SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE SAINT-AUGUSTIN-DE-DESMAURES ABROGEANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO REGVSAD-2008-112**

Avis de motion est, par les présentes, donné par M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5, qu'il sera présenté, pour adoption à une séance ultérieure du conseil, le *Règlement no 2016-491 sur la démolition d'immeuble sur le territoire de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures abrogeant le Règlement numéro REGVSAD-2008-112.*



2016-314

**AVIS DE MOTION RELATIF AU RÈGLEMENT N° 2016-492 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 72 700 \$ POUR POURVOIR AUX FRAIS DE REFINANCEMENT DES RÈGLEMENTS D'EMPRUNT NUMÉROS 2000-1253, 2000-1266, 2000-1280, 2001-1306, 2001-1310, 2001-1316, 2001-1320, REGVSAD-2008-100, REGVSAD-2008-101, REGVSAD-2008-127, REGVSAD-2010-188, REGVSAD-2010-189, REGVSAD-2010-200, REGVSAD-2010-201 ET REGVSAD-2010-204**

Avis de motion est, par les présentes, donné par M. Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4, qu'il sera présenté, pour adoption à une séance ultérieure du conseil, le *Règlement n° 2016-492 décrétant un emprunt de 72 700 \$ pour pourvoir aux frais de refinancement des Règlements d'emprunt numéros 2000-1253, 2000-1266, 2000-1280, 2001-1306, 2001-1310, 2001-1320, 2001-1316, REGVSAD-2008-100, REGVSAD-2008-101, REGVSAD-2008-127, REGVSAD-2010-188, REGVSAD-2010-189, REGVSAD-2010-200, REGVSAD-2010-201 et REGVSAD-2010-204*



2016-315

**ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 2016-487 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° REGVSAD-2015-471 SUR LES TAUX DE TAXES, COMPENSATIONS ET DIVERS TARIFS POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2016**

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3

APPUYÉ PAR : M. Sylvain Juneau, maire

ET RÉSOLU :

DE reporter l'adoption du *Règlement n° 2016-487 modifiant le Règlement n° REGVSAD-2015-471 sur les taux de taxes, compensations et divers tarifs pour l'année financière 2016* à une séance ultérieure.

Adopté à l'unanimité



2016-316

**ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 2016-489 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO REGVSAD-2006-005 RÈGLEMENT DE LA VILLE DE SAINT-AUGUSTIN-DE-DESMAURES SUR LA CONSTITUTION D'UN COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME AUX FINS DE MODIFIER LE NOMBRE DE MEMBRES DU COMITÉ**

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme France Hamel, conseillère, district numéro 2

APPUYÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6

ET RÉSOLU :

D'adopter le *Règlement n° 2016-489 modifiant le Règlement numéro REGVSAD-2006-005 Règlement de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures sur la constitution d'un comité consultatif d'urbanisme aux fins de modifier le nombre de membres du comité.*

Une dispense de lecture du Règlement est demandée, une copie ayant été donnée aux membres du conseil au moins deux jours ouvrables avant la séance et les membres présents déclarent l'avoir lu.

Ont voté pour : MM Sylvain Juneau et Raynald Brulotte

Ont voté contre : Mmes France Hamel et Lise Lortie  
MM Denis Côté, Guy Marcotte et Louis Potvin

Rejeté à la majorité

---

**PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS**



---

**INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL**



---

**CLÔTURE DE LA SÉANCE**



Le conseil ayant disposé de toutes les matières inscrites à l'ordre du jour, le président déclare la séance close à 21 h 33.

Sylvain Juneau, maire

Olivier Trudel, greffier adjoint

